



Projet de serre agricole photovoltaïque

Commune : Brassac (82)

Note de réponse à la demande de compléments de la DREAL



**ECC 4263
Septembre 2026**

CERMECO : siège social
Domaine de la Vicomté - 2, rue de la Vicomté
82700 ST PORQUIER
www.etceeterra.com - 05 63 04 43 81

groupe
 **ETCÉE TERRA**

Agence Sud-Ouest
Domaine de la Vicomté
2, rue de la Vicomté
82700 ST PORQUIER



Introduction

Observations formulées par la DREAL Occitanie

Suite au dépôt d'une demande d'examen au cas par cas d'un projet de serre photovoltaïque sur la commune de Brassac (82), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Occitanie a formulé une demande de pièces complémentaires, émise le 24 juillet 2026.

→ La présente note de réponse reprend l'ensemble des compléments demandés par la DREAL et y apporte des réponses argumentées.

Guide de lecture de la note

Dans un premier temps, les remarques formulées par la DREAL sont rappelées dans un paragraphe encadré au fond jaune, comme suit :

Remarque DREAL

Les réponses apportées à chaque remarque sont alors détaillées à la suite de ce paragraphe.



Sommaire

RÉPONSES APPORTÉES AUX COMPLÉMENTS DEMANDÉS PAR LA DREAL	4
1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE.....	4
1.1. PROTOCOLES ET METHODOLOGIES	4
1.2. ANALYSE DES INCIDENCES.....	7
2. ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES ENVIRONNEMENTALES	26

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1. Datre et conditions météorologiques du relevé	4
Tableau 2. Evaluation de l'intensité des effets du projet sur la population locale des espèces	8
Tableau 3. Evaluation des impacts bruts du projet sur l'espèce/l'habitat	9
Tableau 4. Synthèse des incidences brutes sur les habitats de végétation.....	10
Tableau 5. Synthèse des incidences brutes sur l'avifaune	13
Tableau 6. Synthèse des incidences brutes sur les mammifères (hors Chiroptères)	14
Tableau 7. Synthèse des incidences brutes sur l'herpétofaune.....	15
Tableau 8. Synthèse des incidences brutes sur les invertébrés	16
Tableau 9. Calendrier des travaux préconisé	19
Tableau 10. Méthodes de gestion des EEE	20
Tableau 11. Synthèse des incidences résiduelles sur les habitats de végétation	21
Tableau 12. Synthèse des incidences résiduelles sur l'avifaune	22
Tableau 13. Synthèse des incidences résiduelles sur les mammifères	23
Tableau 14. Synthèse des incidences résiduelles sur l'herpétofaune	24
Tableau 15. Synthèse des incidences résiduelles sur les invertébrés.....	24

Figures

Figure 1. Protocole avifaune.....	5
-----------------------------------	---



RÉPONSES APPORTÉES AUX COMPLÉMENTS DEMANDÉS PAR LA DREAL

1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZONE D'IMPLANTATION ENVISAGEE

1.1. Protocoles et méthodologies

Joindre le protocole complet du diagnostic naturaliste ; ce dernier doit préciser les dates de passage, les heures de passage, les conditions météorologiques, les éventuelles difficultés rencontrées, préciser la pression à l'hectare, les méthodes utilisées par groupe taxonomiques.

Conditions de réalisation des inventaires

Le tableau présenté ci-après reprend les paramètres auxquels l'inventaire de terrain a été réalisé.

Tableau 1. Datre et conditions météorologiques du relevé

Date de passage	Conditions météorologiques	Groupes étudiés					
		Flore/Habitats	Oiseaux	Mammifères (hors Chiroptères)	Chiroptères	Reptiles et amphibiens	Insectes
		Lucie Canut		Rodrigue Fouillet		Adrien Castro Torres	
28/04/2026 10h00-11h30	Pluie modérée à faible, vent faible, 13-15°C						

Expertise diurne

L'ensemble de l'aire d'étude rapprochée a fait l'objet de prospections, ainsi que les alentours, afin de bien remettre dans leur contexte les diverses composantes écologiques et de pouvoir établir les fonctionnements écologiques locaux.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de cet inventaire mené le 28/04/2026.

Méthodes par groupes taxonomiques

Habitats de végétation

Les groupements végétaux sont identifiés sur la base de leur physionomie et des espèces végétales qui les composent. Ils sont par la suite caractérisés précisément à partir des typologies de référence telles que CORINE biotopes, EUNIS et le Prodrome des végétations de France. Les différentes entités ainsi identifiées sont cartographiées sur le logiciel QGIS, par le biais de relevés GPS précis, de photographies de terrain géolocalisées ou encore sur la base de photo-interprétation.

Flore

L'aire d'étude rapprochée a été parcourue de manière à visiter toutes les communautés végétales identifiées, suivant un protocole d'échantillonnage stratifié. La pression d'échantillonnage dans chaque unité de végétation a été adaptée en fonction du niveau

d'exhaustivité atteint à mesure de l'avancement de l'inventaire, suivant une méthodologie similaire à l'aire minimale.

Les relevés floristiques ont concerné les plantes vasculaires présentes dans l'aire d'étude rapprochée lors des différents passages. Elles ont été identifiées à l'aide d'un ouvrage de détermination récent et faisant référence sur le territoire national : Flora Gallica (Tison & De Foucault, 2014). La nomenclature utilisée suit TAXREF V18.0, établie par l'INPN. Le statut de protection des espèces se base sur les listes législatives nationale et régionale en vigueur au moment des inventaires. La méthodologie d'attribution des enjeux est détaillée dans la partie suivante. Les espèces protégées ou présentant un niveau d'enjeux particulier, lorsqu'elles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, sont localisées de manière précise à l'aide d'un GPS de terrain. Une attention a également été portée aux taxons exogènes catégorisés comme envahissants localement. Les différents foyers de colonisation relevés dans l'aire d'étude rapprochée sont également cartographiés.

Avifaune

Les oiseaux ont fait l'objet d'un relevé ponctuel lié à l'écoute, aux déplacements et à l'observation sur site. La méthode utilisée est « l'Indice Ponctuel d'Abondance » (IPA). Le relevé consiste en la mise en place de plusieurs points d'écoute et d'observation, de 10 min, sur chaque station échantillon. Cette méthode permet de déterminer les espèces présentes dans une zone donnée et leur densité dans cette zone.

Plusieurs stations échantillons sont mises en place (5), afin de sonder tous les types d'habitats présents sur les terrains concernés par le projet. En complément, des transects entre les stations échantillons ont été réalisés.

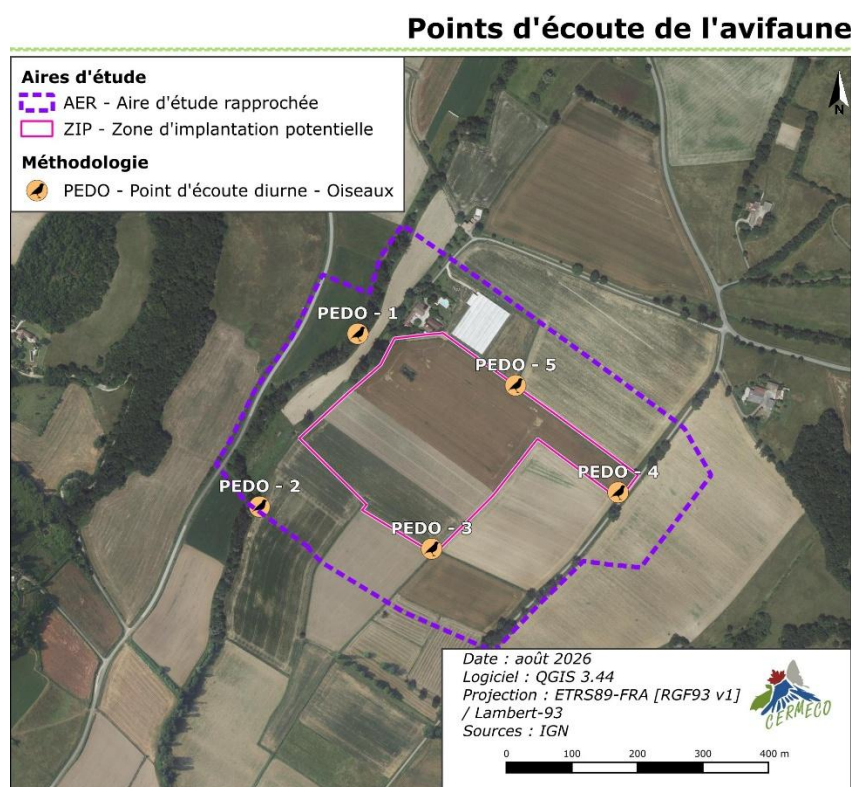


Figure 1. Protocole avifaune



Mammifères (hors Chiroptères)

La détection des mammifères étant très difficile, l'essentiel de l'inventaire est basé sur la recherche d'indices de présence (fèces, empreintes, restes de repas...), avec une attention particulière portée aux espèces mentionnées dans la bibliographie. Des observations directes ont également été réalisées.

Ces recherches ont été effectuées sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée.

Herpétofaune

Reptiles

Ce taxon étant particulièrement discret, la stratégie d'échantillonnage à adopter doit permettre de multiplier les chances de rencontre.

Un inventaire ciblé a donc été réalisé au niveau des milieux favorables (haies et ourlets) au sein de l'aire d'étude rapprochée en prêtant tout particulièrement attention aux éléments pouvant servir de refuge aux reptiles (pierres, troncs, branches, planches, tôles...). Après inspection, tous ces éléments ont été remis minutieusement en place.

La période optimale de prospection correspond à la sortie d'hivernation. Les individus s'activent alors pour rechercher de la nourriture, pour se réchauffer puis se reproduire. Idéalement, il a été priorisé de réaliser les inventaires en début de journée, période durant laquelle les individus sont en thermorégulation sur des pierriers ou en bordure de haies.

Amphibiens

L'inventaire des amphibiens consiste à inspecter tous les milieux susceptibles d'être fréquentés au cours de leur cycle de vie (reproduction, estivage, hivernage) au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il convient donc de prospecter aussi bien les milieux humides ou aquatiques que les bois.

Pour cela un inventaire diurne à la recherche d'adultes, de larves ou de pontes sous des caches ou au sein de zones humides, par observation directe, a été réalisé.

Invertébrés

Les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates et les Orthoptères ont été principalement ciblés par les inventaires d'invertébrés. Toutefois, les espèces bioindicatrices ou d'intérêt patrimonial qui permettent d'optimiser l'analyse des enjeux locaux de biodiversité et n'appartenant pas aux autres taxons cités ont été également recherchées.

Les techniques d'inventaire écologique, notamment pour les invertébrés, doivent être rigoureuses afin de maximiser la détection des espèces. Les écologues ont parcouru aléatoirement les milieux favorables à chaque taxon au sein de l'aire d'étude rapprochée et ont identifié tous les individus rencontrés.



1.2. Analyse des incidences

Le dossier procède à une description claire des habitats naturels, de la flore et de la faune, ainsi qu'à une caractérisation des enjeux ; en revanche la description des impacts du projet (ses effets) n'est pas correctement décrite à la fois durant la phase de travaux et qu'exploitation ; la justification du niveau des impact n'est pas suffisamment démonstrative et doit intervenir à la fois par groupe taxonomique et par espèce ; à ce stade il n'est pas possible de valider le caractère proportionné des mesures proposées.

Une analyse des incidences à l'échelle des groupes taxonomiques et espèces à enjeux est réalisée ci-après.

Méthodologie

Les incidences brutes sont évaluées à partir de l'implantation initialement projetée par le porteur de projet : la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Les cartographies de superposition des enjeux de biodiversité et de la ZIP sont consultables dans le paragraphe de l'état initial traitant ce sujet.

L'analyse des impacts bruts est réalisée en quatre étapes. La première étape consiste à évaluer la **sensibilité** de l'espèce ou de l'habitat vis-à-vis du projet. Pour cela, trois niveaux sont étudiés :

- **Faible** : La survie de la part impactée de la population pour une espèce ou la résilience après une perturbation pour un habitat, est garantie à court, moyen et long terme ; les individus ou les habitats ne sont que temporairement impactés, et de manière réversible ;
- **Modérée** : La survie de la part impactée de la population pour une espèce ou la résilience après une perturbation pour un habitat, est fragilisée, mais assurée à long terme en l'absence d'autres perturbations (y compris naturelles). Les impacts sur les individus ou les habitats sont temporaires ou permanents ;
- **Forte** : La survie de la part impactée de la population pour une espèce ou la résilience après une perturbation pour un habitat, est impossible ; les individus ou habitats sont impactés de manière permanente.

La deuxième étape consiste à évaluer la **portée de l'effet** à l'aide d'une méthodologie distincte, selon que cet effet soit mesurable ou non.

Pour les effets mesurables, tels que ceux associés à la destruction ou à l'altération d'habitats végétaux ou d'espèces (évalués en surface ou en mètres linéaires) ainsi qu'à la destruction d'individus d'espèces floristiques à enjeux (quantifiés par le nombre d'individus détruits), la portée de l'effet est déterminée en se basant sur cinq paliers définis en fonction de la surface, de la longueur ou du nombre d'individus impactés, par rapport aux valeurs totales de ces mêmes critères :

- **Nulle** : 0%
- **Très faible** : 0 à 5%
- **Faible** : 5 à 10%
- **Modérée** : 10 à 40%
- **Forte** : 40 à 100%



La portée des effets non mesurables, tels que le dérangement des individus, est évaluée en fonction des critères suivants :

- **Nulle** : l'effet n'affecte ou ne perturbe en aucun cas l'abondance ou la répartition de la population locale de l'espèce et la qualité ou le fonctionnement de son habitat. Il n'engendre aucun signe de fuite ou de changement de comportement lié au dérangement.
- **Très faible** : l'effet est très rare et n'affecte ou ne perturbe l'abondance ou la répartition de la population locale de l'espèce et la qualité ou le fonctionnement de son habitat que de façon insignifiante/non significative. Il peut provoquer de courts déplacements, temporaires des individus évitant la source du dérangement.
- **Faible** : l'effet est rare. Il provoque une légère diminution de l'abondance et une faible contraction de l'aire de répartition de la population locale de l'espèce, sans affecter les principales zones d'habitat. Il peut cependant induire une interruption des activités de chasse des individus impactés.
- **Modérée** : l'effet est récurrent. Il entraîne une réduction modérée de l'abondance et une contraction notable de l'aire de répartition de la population locale de l'espèce. Il cause une diminution de la disponibilité des ressources. Il peut provoquer un échec de reproduction des individus.
- **Forte** : l'effet est fréquent ou continu. Il occasionne une réduction significative de l'abondance et une contraction majeure de l'aire de répartition de la population locale de l'espèce, avec une perte d'habitats essentiels. Il peut entraîner la fuite définitive des individus.

La portée de l'effet, une fois mesurée, est ensuite mise en relation avec la sensibilité de l'espèce ou de l'habitat à cet effet, conformément au tableau ci-dessous, afin de déterminer **l'intensité de l'effet**. Cette étape constitue la troisième étape de l'analyse des impacts.

Tableau 2. Evaluation de l'intensité des effets du projet sur la population locale des espèces

Portée de l'effet	Forte	Modérée	Forte	Très forte
	Modérée	Faible	Modérée	Forte
	Faible	Très faible	Faible	Modérée
	Très faible	Très faible	Très faible	Faible
	Nulle	Nulle	Nulle	Nulle
		Faible	Modérée	Forte
Sensibilité de l'espèce ou de l'habitat				

La quatrième et dernière étape consiste à évaluer le niveau **d'impact brut** du projet sur l'espèce ou l'habitat au sein de l'emprise. Celui-ci est déterminé en croisant, conformément au tableau ci-dessous, **l'intensité de l'effet** du projet sur la population locale de l'espèce ou l'habitat, calculée lors de l'étape précédente, avec **l'enjeu local** hiérarchisé lors de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Tableau 3. Evaluation des impacts bruts du projet sur l'espèce/l'habitat

Enjeu local de l'espèce / de l'habitat	Très fort	Nul	Modéré	Fort	Très fort	Très fort	Très fort
	Fort	Nul	Modéré	Modéré	Fort	Très fort	Très fort
	Modéré	Nul	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort
	Faible	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Modéré	Fort
	Très faible	Nul	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Faible
	Nul	Nul	Nul	Nul	Très faible	Faible	Faible
Intensité de l'effet du projet sur la population local / l'habitat							
	Nulle	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte	

Lorsque plusieurs impacts concernent une même espèce ou un même habitat, les quatre étapes de l'analyse sont appliquées individuellement à chacun de ces impacts. Seul le niveau d'impact brut le plus élevé est alors retenu.

Incidences brutes

Habitats de végétation

Evaluation des incidences brutes en phase de chantier

Les incidences brutes en phase chantier sur les habitats de végétation sont essentiellement induites par les opérations de débroussaillage et la modification de la zone d'exploitation de la serre. Ces impacts sont qualifiés de **directs et permanents** en cas de destruction, ou de **directs et temporaires** en cas d'altération. Seuls les habitats inclus dans la zone d'intervention projet (ZIP) peuvent être affectés par ce type d'incidences.

Ainsi, tous les habitats ne sont pas exposés au même niveau d'impact :

- Les habitats boisés ou arbustifs subiront une perte totale et permanente de leurs strates arborées et arbustives, afin de permettre l'installation de la serre et d'éviter tout ombrage susceptible de réduire la production d'énergie (impact direct et permanent).
- Les habitats anthropiques (habitations et jardins privés, voies de circulation) ne seront pas directement impactés par ce type de projet, car aucune implantation n'est possible à leur niveau et un recul est systématiquement prévu.

Les habitats de l'aire d'étude rapprochée sont également susceptibles de subir des incidences, mais cette fois-ci de manière **indirecte**, notamment en raison de risques d'incendie, de pollutions accidentelles ou de dispersion de poussières.

L'intensité de ces impacts varie également selon les habitats concernés :

- Les milieux boisés pourraient être affectés de façon permanente par un incendie.
- Les milieux ouverts sont susceptibles d'être impactés temporairement par un incendie ou un dépôt de poussières.
- Les milieux aquatiques situés en bordure immédiate de la ZIP sont vulnérables aux pollutions accidentelles, qui induiraient des impacts temporaires.



Tableau 4. Synthèse des incidences brutes sur les habitats de végétation

Habitat (coloré de l'enjeu maximal associé)	Qualification de l'impact potentiel	Surface (ha)		Impacts bruts
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	
Mégaphorbiaie	Indirect et temporaire	0,01	-	Très faibles
Alignement d'arbres	Indirect et temporaire	0,02	-	Très faibles
Arbre isolé	Direct et permanent	0,01	> 0,01	Faibles
Berge mésohygrophile	Direct et permanent	0,01	0,01	Modérés
Prairie mésophile de fauche	Direct et permanent	0,26	0,01	Faibles
Ripisylve	Indirect et temporaire	0,90	-	Très faibles
Chemin agricole	Direct et permanent	0,10	0,07	Très faibles
Fossé	Direct et permanent	0,13	0,02	Très faibles
Fourré rudéral	Indirect et temporaire	0,03	-	Très faibles
Friche agricole	Direct et permanent	1,19	0,21	Très faibles
Friche mésophile	Direct et permanent	0,30	0,03	Très faibles
Habitations et jardin privé	Indirect et temporaire	0,14	-	Nuls
Haie	Indirect et temporaire	0,01	-	Très faibles
Jardin privé	Direct et permanent	0,03	> 0,01	Très faibles
Jardin privé arboré	Indirect et temporaire	0,40	-	Nuls
Ourlet nitrophile	Direct et permanent	0,58	0,04	Très faibles
Ourlet nitrophile x Roncier	Direct et permanent	0,32	0,13	Faibles
Parcelle cultivée	Direct et permanent	22,32	7,50	Faibles
Ruisseau	Indirect et temporaire	0,05	-	Très faibles
Ruisselet	Indirect et temporaire	0,05	-	Très faibles
Bâtiment agricole	Indirect et temporaire	0,44	-	Nuls
Mare	Direct et permanent	0,01	0,01	Faibles
Voie de circulation	Indirect et temporaire	0,41	-	Nuls

➔ Les incidences brutes envers les habitats de végétation sont fixées comme modérées à nulles.

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Les incidences au niveau des habitats sont générées essentiellement pendant la phase de travaux.

Les incidences potentielles liées à la présence de la serre photovoltaïque, lors de la phase d'exploitation, sur les milieux naturels seront :

- Les méthodes d'entretien qui peuvent ne pas être appropriées aux milieux en présence,
- L'ombre portée de la serre, induisant la modification des conditions de luminosité, induisant l'implantation d'une végétation différente,
- L'implantation d'espèces exotiques envahissantes,
- Le risque d'incendie qui pourrait atteindre les milieux alentour.

Ainsi, les incidences brutes en phase exploitation sont jugées comme **très faibles** envers les habitats de végétation.



Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Le démontage des installations interviendra en fin de vie du projet. Il reposera sur le retrait des infrastructures du projet (structures métalliques, panneaux, bâtiments techniques, câbles enterrés ...) ainsi que sur les aménagements annexes (clôtures, ...). Les impacts sur les habitats sont alors assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier.

Flore

Evaluation des incidences brutes en phase de chantier

Comme pour les habitats la flore peut être soumise à des incidences brutes **directes** et **permanentes** lorsqu'elles concernent la destruction d'individus ou **indirectes** et temporaires provoquées par l'envol de poussière. Cependant, les espèces identifiées ne sont pas sensibles à cette dernière sur la durée et le volume prévisible dans le cadre particulier de ce projet.

Pour rappel, aucune espèce floristique à enjeu n'a été identifiée lors des inventaires. Ainsi, les incidences brutes envers la flore sont très faibles.

→ Les incidences brutes en phase chantier sont considérées comme directes, temporaires et très faibles pour la flore.

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Les incidences potentielles auxquelles la flore est soumise sont identiques à celles qui concernent les habitats.

Pour les mêmes raisons, le seul risque persistant est celui d'incendie. Les inventaires écologiques n'ayant pas révélé la présence d'espèces à enjeu dans les zones boisées environnantes, les incidences brutes durant la phase d'exploitation sont considérées comme **directes, permanentes** et **très faible**.

Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Les incidences sur la flore en phase de remise en état sont assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier.

Avifaune

Evaluation des incidences brutes

Pour les espèces aux enjeux supérieurs ou égaux à modérés, une analyse spécifique des impacts est réalisée. Pour les espèces aux enjeux locaux faibles et très faibles, l'analyse est réalisée par cortège.

Pour l'ensemble des cortèges, le dérangement peut être source de mortalité en cas d'abandon des nids en période de reproduction.



- Cortège des milieux boisés

Le cortège d'oiseaux des milieux boisés dont fait notamment partie la Tourterelle des bois trouve plusieurs habitats de reproduction dans l'aire d'étude. Il s'agit principalement des ripisylves et des jardins privés arborés. Pour autant, ces habitats sont présents uniquement en marge de la zone d'implantation potentielle et n'y sont pas inclus. De ce fait, les travaux ne représentent pas des incidences directes envers ce cortège mais seulement du dérangement temporaire.

Les **incidences brutes** potentielles en phase chantier sont donc **indirectes, temporaires** et **très faibles** envers le cortège d'oiseaux des milieux boisés.

- Cortège des milieux ouverts

Le cortège des milieux ouverts dont fait partie la Cisticole des joncs par exemple, trouve plusieurs habitats favorables à la reproduction au sein de l'aire d'étude. Il s'agit ainsi des friches, des prairies et des parcelles cultivées. La ZIP est d'ailleurs composée de zones de culture favorables à ces espèces. De ce fait, les travaux représentent une source de destruction d'habitats de reproduction qui peut s'accompagner d'une destruction d'individus si les travaux sont réalisés en période de reproduction (écrasement des nids).

Les **incidences brutes** potentielles en phase chantier sont donc **directes, permanentes** et **modérées** envers le cortège d'oiseaux des milieux ouverts.

- Cortège des milieux semi-ouverts

Le cortège des milieux semi-ouverts, représenté par la Fauvette grisette et le Tarier pâtre, trouve plusieurs habitats favorables à la reproduction au sein de l'aire d'étude. Ces habitats correspondent majoritairement aux zones de fourrés, d'ourlets ainsi qu'aux haies. Une partie de ces habitats est d'ailleurs présente dans la ZIP. De ce fait, les travaux représentent une source de destruction d'habitats de reproduction au travers du débroussaillage. Ceci peut s'accompagner d'une destruction d'individus si cela est réalisé en période de reproduction (destruction des couvées et des nids).

Les **incidences brutes** potentielles en phase chantier sont donc **directes, permanentes** et **modérées** envers le cortège d'oiseaux des milieux semi-ouverts.

- Cortège des milieux anthropiques

L'Hirondelle rustique et le cortège des milieux anthropiques trouvent des habitats de reproduction au sein de l'aire d'étude au niveau des zones d'habitations. Pour autant, ces habitats ne se trouvent pas au sein de la ZIP. De ce fait, les travaux ne représentent pas des incidences directes envers ce cortège mais seulement du dérangement temporaire.

Les **incidences brutes** potentielles en phase chantier sont donc **indirectes, temporaires** et **nulles** envers le cortège d'oiseaux des milieux anthropisés.



Tableau 5. Synthèse des incidences brutes sur l'avifaune

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel	Surface (ha)		Impacts bruts
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	
Tourterelle des bois	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Très faibles
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,32	-	
Cortège des milieux boisés	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction et de repos		Très faibles
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,32	-	
Cortège des milieux ouverts	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Modérés
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	24,08	7,77	
Cortège des milieux semi-ouverts	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Modérés
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	0,99	0,17	
Cortège des milieux anthropiques	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,17	-	

→ Les incidences brutes sont évaluées de modérées à nulles envers l'avifaune.

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Durant l'exploitation du parc, les incidences potentielles sur l'avifaune sont :

- le risque de collision avec un véhicule d'entretien,
- le risque de mortalité ou de blessure par attraction des surfaces modulaires (miroitement, reflet).

Du fait du faible nombre de véhicules circulant pendant l'année sur le site, de leur faible vitesse, et de l'effarouchement induit par le bruit et le mouvement, le risque de collision d'un oiseau avec un engin d'entretien est quasi nul.

Les incidences brutes en phase d'exploitation sont donc jugées comme **directes, temporaires** et **très faibles**.

Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Les incidences sur l'avifaune en phase de remise en état sont assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier. Elles sont minimales, les oiseaux sont susceptibles de fuir le



projet le temps des travaux. Ils sont donc soumis à une perte d'un habitat de chasse et/ou de nidification de façon temporaire.

Mammifères hors Chiroptères

Evaluation des incidences brutes en phase chantier

La grande faune (mammifères uniquement, hors Chiroptères), ne trouve pas d'habitat de reproduction au sein de la zone d'implantation potentielle. Ainsi, les travaux ne représentent que des incidences indirectes envers ces espèces. Il en est de même pour les mammifères qui sont également retrouvés en milieux anthropiques. Concernant la petite faune, une partie de ses habitats de reproduction se trouve dans la ZIP. De ce fait, les travaux représentent une source de destruction d'habitats de reproduction et potentiellement d'individus.

Les **incidences brutes** potentielles en phase chantier sont donc **indirectes, temporaires** et **nulles** envers la grande faune et les mammifères des milieux anthropiques ; elles sont **directes, permanentes** et **faibles** envers la petite faune.

Tableau 6. Synthèse des incidences brutes sur les mammifères (hors Chiroptères)

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel	Surface (ha)		Impacts bruts
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	
Grande faune	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Très faibles
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,30	-	
Petite faune	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Faibles
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	2,20	0,17	
Mammifères des milieux anthropiques	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,17	-	

➔ Les incidences brutes sont évaluées de faibles à nulles envers les mammifères (hors Chiroptères).

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Durant l'exploitation de la serre, les incidences potentielles sur les mammifères hors chiroptères sont :

- le risque de collision avec un véhicule d'entretien,
- la fragmentation du milieu.

Pour les mêmes raisons que pour les oiseaux, le risque de collision avec les véhicules d'entretien est quasi nul.



Aussi, une serre n'est pas clôturée et ceci ne représente donc pas une barrière au déplacement des espèces qui peuvent la contourner.

Les incidences brutes en phase d'exploitation sont donc jugées comme **indirectes, temporaires et très faibles**.

Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Les incidences sur les mammifères, hors chiroptères, en phase de remise en état sont assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier. Elles sont minimales, seul un faible risque de destruction d'individus par les engins de chantier persiste.

Dérangés par le bruit causé par le chantier, ils quitteront le projet temporairement. Ils pourront ensuite pleinement le réinvestir.

Herpétofaune

Evaluation des incidences brutes

La mare et le ruisseau sont des habitats favorables à la reproduction du complexe des Grenouilles vertes du genre *Pelophylax*, seul taxon appartenant à l'herpétofaune identifié lors de l'inventaire. En raison de la présence de la mare dans la ZIP, les travaux représentent donc une source de destruction d'habitat de reproduction mais aussi d'individus.

De ce fait, les **incidences brutes** sont évaluées comme **directes, permanentes et faibles** pour le complexe des Grenouilles vertes du genre *Pelophylax*.

Tableau 7. Synthèse des incidences brutes sur l'herpétofaune

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel	Surface (ha)		Impacts bruts
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	
Complexe des Grenouilles vertes du genre <i>Pelophylax</i>	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, de chasse, et de repos (dont hivernage)		Faibles
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	0,01	0,01	

➔ Les incidences brutes sont évaluées comme faibles envers le complexe des Grenouilles vertes du genre *Pelophylax*.

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Durant l'exploitation de la serre, l'incidence potentielle sur l'herpétofaune est le risque de collision avec un véhicule d'entretien.

Pour les mêmes raisons que pour les oiseaux et les mammifères (hors chiroptères), le risque de collision avec les véhicules d'entretien est quasi nul.

Les incidences brutes en phase d'exploitation sont donc jugées comme **directes, temporaires et très faibles**.



Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Les incidences sur l'herpétofaune en phase de remise en état sont assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier. Elles sont minimales, seul un faible risque de destruction d'individus par les engins de chantier persiste.

Invertébrés

Evaluation des incidences brutes

L'arbre portant des stigmates imputables au genre *Cerambyx* a été inventorié au sein de la ripisylve, cet habitat est ainsi considéré comme habitat de reproduction de ce groupe d'espèces. Pour autant, il n'est pas situé dans la ZIP. De ce fait, les travaux ne représentent pas des incidences directes envers le genre *Cerambyx*.

Ainsi, les **incidences brutes** sont évaluées comme **indirectes, temporaires et nulles** pour le genre *Cerambyx*.

Tableau 8. Synthèse des incidences brutes sur les invertébrés

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel	Surface (ha)		Impacts bruts
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	
Genre <i>Cerambyx</i>	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos		Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,90	-	

➔ Les incidences brutes sont évaluées comme faibles envers le genre *Cerambyx*.

Evaluation des incidences brutes en phase d'exploitation

Durant l'exploitation de la serre, les incidences potentielles sur les invertébrés sont :

- le risque de collision avec un véhicule d'entretien,
- le risque de mortalité ou de blessure par attraction des surfaces modulaires (miroitement, reflet).

Les insectes sont des animaux avec une faible capacité de fuite, le risque de collision avec les véhicules d'entretien est donc non négligeable mais peu fréquent en raison de la fréquence de passage des véhicules d'entretien.

Additionné au risque de mortalité par collision avec les panneaux, les incidences brutes en phase d'exploitation sont donc jugées comme **directes, temporaires et faibles**.



Evaluation des incidences brutes en phase de remise en état

Les incidences sur l'entomofaune en phase de remise en état sont assimilables aux effets décrits lors de la phase de chantier. Elles sont minimales, seul un faible risque de destruction d'individus par les engins de chantier persiste.

Rappel des mesures d'évitement et de réduction

Les mesures préconisées dans le cadre de ce type de projet sont établies suivant la séquence dite ERC : « évitement » (ME), « réduction » (MR) et éventuellement « compensation » (MC).

Mesures d'évitement des incidences

ME1/MR1 : Redéfinition des caractéristiques géographiques du projet

La zone d'implantation potentielle représente une surface d'environ 8 ha. Pour autant, l'emprise finale représentée par l'implantation du projet (emprise de la serre photovoltaïque, bassins, emprise des pistes...) représente une emprise cumulée de 4,6 ha. Ainsi, une réduction de l'emprise est effectuée à hauteur d'environ 42,5 %.

L'implantation du projet est réalisée presque intégralement sur l'habitat Parcelle cultivée et partiellement sur quelques portions d'Ourlet nitrophile (36 m²) et de Friche agricole (460 m²). Cette configuration spatiale du projet permet ainsi l'évitement des habitats à enjeux qui se trouvent en limite de la zone d'implantation potentielle.

Il est notamment à mettre en avant l'évitement de la mare, habitat de reproduction des amphibiens. Un recul de 5 mètres est d'ailleurs pris depuis cet habitat. De même, aucune zone humide ne persiste dans l'emprise du projet.

Également, dans le but de préserver l'intégrité de la Mégaphorbiaie adjacente au projet, un recul d'au moins 5 mètres est réalisé entre cet habitat et le bas de talus de la piste périphérique.

ME2/MR2 : Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement en dehors de la nécessité pour l'activité agricole

Pour tous les travaux de génie végétal ou d'entretien du site, en dehors de la nécessité pour l'activité agricole, que ce soit pendant la phase de travaux ou la phase d'exploitation, aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé.

L'entretien du site sera réalisé par fauche de la végétation. Ceci sera réalisé à l'aide d'engins mécaniques ou par méthode manuelle (type débroussailleuse manuelle).



Mesures de réduction des incidences

MR3 : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et gestion des déchets

Toutes les précautions seront prises pour protéger les sols et les eaux de la pollution, afin de limiter la dégradation des habitats limitrophes :

- Plateforme sécurisée : L'avitaillement des engins en carburant et le stockage de tous les produits à risque de pollution (carburant, lubrifiants, solvants, déchets dangereux) seront effectués sur une plateforme étanche.
- Kit anti-pollution : En cas de pollution accidentelle, les zones contaminées seront rapidement traitées et purgées. Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site. Ils contiendront :
 - ▶ Une réserve d'absorbants (feuilles, boudins)
 - ▶ Un dispositif d'obturation du réseau
 - ▶ Un dispositif de contention sur voirie
 - ▶ Un sac de récupération
 - ▶ Une paire de gants
- Équipements sanitaires : La base-vie du chantier sera équipée d'un bloc sanitaire sur fosse septique avec traitement secondaire conforme à la réglementation et sera installée loin des zones écologiquement sensibles.
- Gestion des excédents et des déchets : Aucun déchet ni excédent de matériaux ne sera laissé ou enfoui sur place pendant ou après le chantier. Tous les déchets seront collectés et évacués conformément à la réglementation en vigueur :
 - ▶ Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;
 - ▶ Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 modifiée, complétant et modifiant la précédente ;
 - ▶ Arrêté du 18 février 1994 modifiant celui du 18 décembre 1992 et fixant les seuils d'admission des déchets spéciaux en Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 1 ainsi que ceux à partir desquels ces déchets doivent être stabilisés.

L'envoi de tout déchet vers un centre d'élimination sera soumis à une autorisation préalable.

MR4 : Lutte contre le risque incendie

Concernant le risque « feu de forêt », durant les travaux :

- Tout feu sera strictement interdit ;
- Tous les engins seront équipés d'extincteurs, utilisables en cas de départ de feu ;
- Le stockage des produits inflammables sera limité au strict nécessaire.

En phase d'exploitation, les mesures de prévention et de lutte contre les incendies (interdiction de feu sur le site, engins de chantier équipés d'extincteurs, pistes coupe-feu, etc.) permettront de réduire les impacts sur les habitats.

MR5 : Adaptation de la période des travaux sur l'année



Afin de réduire au maximum les impacts sur les espèces, surtout faunistiques, les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction de la faune donc en dehors de la période de mars à fin juillet.

Tableau 9. Calendrier des travaux préconisé

	Jav.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période d'intervention												

	Période conseillée
	Période sensible - déconseillée

MR6 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce floristique exogène envahissante a été inventoriée dans l'emprise finale du projet. Pour autant, trois espèces exogènes envahissantes ont été inventoriées dans l'aire d'étude prospectée. Il est notamment à mettre en avant le risque engendré par la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise observée à environ 15 mètres du futur bassin. De ce fait, les travaux sont de nature à favoriser la dispersion de cette espèce.

- Actions préventives

Aucun apport extérieur de terres végétales, susceptibles de contenir des propagules d'espèces exotiques envahissantes, ne sera accepté au sein du site. Les engins seront nettoyés avant leur arrivée sur site, éliminant notamment les résidus de terre sur les surfaces en contact avec le sol (roues, chenilles, godets, etc.).

Les dépôts de matériaux initialement présents sur site, qui comportent des propagules d'espèces exotiques envahissantes, ne quitteront pas le site. Ils pourront être laissés sur place, sans dispersion et une gestion adaptée sera mise en place en cas de reprise des espèces exotiques envahissantes.

- Actions curatives

Une surveillance étroite du site à long terme, depuis le début du chantier jusqu'à la fin du démantèlement, sera réalisée afin d'arracher les jeunes plants d'espèces exotiques envahissantes qui auraient pu s'implanter à l'occasion du chantier ou des opérations de maintenance.

Des actions plus radicales comme le décapage et l'exportation des terres contaminées, l'épuisement des pieds par coupes répétées ou encore les interventions mécanisées peuvent être envisagées en phase d'exploitation.



Tableau 10. Méthodes de gestion des EEE

Nom vernaculaire	Moyen de lutte		Date d'intervention appropriée
	<i>Herbacée ou Jeunes plants ligneux (hauteur ≤ 30 cm ou port ≤ 50 cm de diamètre)</i>	<i>Arbre, arbuste, herbacée sur pied (≥ 1 m de hauteur)</i>	
Ambroisie à feuilles d'armoise	- Arrachage manuel - Privilégier une densification du couvert végétal Cette espèce possède un pollen très allergisant, il est impératif de mener des actions sur l'espèce AVANT la période de floraison pour limiter les risques sanitaires		AVANT FLORAISON Avril - Mai
Robinier faux-acacia	Souche 5-10 cm de diamètre : - Arrachage manuel des jeunes pousses (avant la formation des graines) - Contrôle de l'apparition de nouveaux pieds	- Arrachage mécanique en retirant le système racinaire - Ecorçage avant la descente de sève ->2 passages/an minimum sur plusieurs années avec gestion des rejets	AVANT la fructification : avril à mai
Véronique de Perse	- Privilégier une densification du couvert végétal		Toute l'année



Incidences résiduelles

Habitats de végétation

Avec l'adoption de la mesure ME1, l'implantation est réalisée uniquement sur des habitats à enjeux très faibles et permet l'évitement de l'ensemble des habitats de végétation à enjeux. L'implantation est presque intégralement réalisée sur l'habitat Parcelle cultivée. Cet habitat étant déjà soumis à des pressions anthropiques pour l'activité agricole, les incidences résiduelles sont donc très faibles envers celui-ci.

Tableau 11. Synthèse des incidences résiduelles sur les habitats de végétation

Habitat (coloré de l'enjeu maximal associé)	Qualification de l'impact potentiel (coloré du niveau d'impact brut)	Surface (ha)			Impacts résiduels
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	Dans l'emprise finale	
Mégaphorbiaie	Indirect et temporaire	0,01	-	-	Nuls
Alignement d'arbres	Indirect et temporaire	0,02	-	-	Nuls
Arbre isolé	Direct et permanent	0,01	> 0,01	-	Nuls
Berge mésohygrophile	Direct et permanent	0,01	0,01	-	Nuls
Prairie mésophile de fauche	Direct et permanent	0,26	0,01	-	Nuls
Ripisylve	Indirect et temporaire	0,90	-	-	Nuls
Chemin agricole	Direct et permanent	0,10	0,07	-	Nuls
Fossé	Direct et permanent	0,13	0,02	-	Nuls
Fourré rudéral	Indirect et temporaire	0,03	-	-	Nuls
Friche agricole	Direct et permanent	1,19	0,21	0,04	Très faibles
Friche mésophile	Direct et permanent	0,30	0,03	-	Nuls
Habitations et jardin privé	Indirect et temporaire	0,14	-	-	Nuls
Haie	Indirect et temporaire	0,01	-	-	Nuls
Jardin privé	Direct et permanent	0,03	> 0,01	-	Nuls
Jardin privé arboré	Indirect et temporaire	0,40	-	-	Nuls
Ourlet nitrophile	Direct et permanent	0,58	0,04	> 0,01	Très faibles
Ourlet nitrophile x Roncier	Direct et permanent	0,32	0,13	-	Nuls
Parcelle cultivée	Direct et permanent	22,32	7,50	4,57	Très faibles
Ruisseau	Indirect et temporaire	0,05	-	-	Nuls
Ruisselet	Indirect et temporaire	0,05	-	-	Nuls
Bâtiment agricole	Indirect et temporaire	0,44	-	-	Nuls
Mare	Direct et permanent	0,01	0,01	-	Nuls
Voie de circulation	Indirect et temporaire	0,41	-	-	Nuls

➔ Les incidences résiduelles sont très faibles envers les habitats de végétation.



Flore

Pour rappel, aucune espèce floristique à enjeu n'a été identifiée lors des inventaires et les incidences brutes étaient très faibles.

La mesure de lutte contre les EEE (MR6) permettra de limiter les incidences de ces espèces sur la flore indigène locale.

→ Les incidences résiduelles sur la flore sont très faibles.

Avifaune

La redéfinition des caractéristiques techniques du projet (MR1) permet une réduction de l'implantation sur les habitats de reproduction des oiseaux des milieux ouverts à hauteur de 48,5% soit presque la moitié des habitats initialement présents dans la zone d'implantation potentielle. Pour les oiseaux des milieux semi-ouverts, seuls 6 m² d'ourlet nitrophile persistent dans l'emprise du projet.

La mesure d'adoption d'un calendrier des travaux respectueux de la faune (MR6) permettra d'éviter toute incidence directe envers les individus en période de reproduction. Également, au regard du contexte agricole locale et de la présence de ces habitats en continuité directe des abords du projet, il n'est pas jugé que la perte d'habitat de reproduction des oiseaux des milieux ouverts est significative.

Tableau 12. Synthèse des incidences résiduelles sur l'avifaune

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel (coloré du niveau d'impact brut)	Surface (ha)			Impacts résiduels
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	Dans l'emprise finale	
Tourterelle des bois	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,32	-	-	
Cortège des milieux boisés	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,32	-	-	
Cortège des milieux ouverts	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Très faibles
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	24,08	7,77	4,60	
Cortège des milieux semi- ouverts	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Très faibles
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	0,99	0,17	>0,01	
Cortège des milieux anthropiques	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,17	-	-	



→ Les incidences résiduelles sur l'avifaune sont très faibles à nulles.

Mammifères (hors Chiroptères)

La redéfinition des caractéristiques techniques du projet (ME1-MR1) permet une réduction presque intégrale de l'implantation sur les habitats de la petite faune. Seuls 36 m² d'ourlet nitrophile restent présents dans l'emprise des travaux. La mesure d'adoption d'un calendrier des travaux respectueux des périodes de sensibilités de la faune (MR5) permettra d'éviter toute incidence directe sur les individus en période de reproduction. Ainsi, au regard de la faible surface concernée et de l'absence de risque envers les individus, les incidences sont très faibles et non significatives envers ces espèces.

Tableau 13. Synthèse des incidences résiduelles sur les mammifères

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel (coloré du niveau d'impact brut)	Surface (ha)			Impacts résiduels
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	Dans l'emprise finale	
Grande faune	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	1,30	0	-	
Petite faune	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Très faibles
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	2,20	0,17	>0,01	
Mammifères des milieux anthropiques	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,17	0	-	

→ Les incidences résiduelles sur les mammifères sont très faibles à nulles.



Herpétofaune

La redéfinition des caractéristiques techniques du projet (ME1) permet un évitement des habitats de reproduction des amphibiens locaux. Également, un recul de 5 mètres (ME1) est pris entre cet habitat et les premiers aménagements techniques (pistes). De ce fait, l'implantation est réalisée en dehors des habitats de reproduction de l'herpétofaune locale.

Tableau 14. Synthèse des incidences résiduelles sur l'herpétofaune

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel (coloré du niveau d'impact brut)	Surface (ha)			Impacts résiduels
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	Dans l'emprise finale	
Complexe des Grenouilles vertes du genre <i>Pelophylax</i>	Destruction ou altération des habitats d'espèces (direct et permanent)	Habitats de reproduction, de chasse, et de repos (dont hivernage)			Nuls
	Destruction et dérangement d'individus (direct et permanent)	0,01	0,01	-	

➔ Les incidences résiduelles sur l'herpétofaune sont nulles.

Invertébrés

Aucun habitat favorable aux invertébrés à enjeux n'est présent dans la ZIP et aucun de ces habitats en figurent donc dans l'emprise finale du projet. Ainsi, le projet est réalisé en dehors de tout habitat d'invertébré à enjeux.

Tableau 15. Synthèse des incidences résiduelles sur les invertébrés

Espèces (colorées de l'enjeu associé)	Qualification de l'impact potentiel (coloré du niveau d'impact brut)	Surface (ha)			Impacts résiduels
		Dans l'aire d'étude	Dans l'emprise de la ZIP	Dans l'emprise finale	
Genre <i>Cerambyx</i>	Destruction ou altération des habitats d'espèces (indirect et temporaire)	Habitats de reproduction, d'alimentation et de repos			Nuls
	Dérangement d'individus (indirect et temporaire)	0,90	-	-	

➔ Les incidences résiduelles envers les invertébrés sont nulles.



Conclusion sur les incidences résiduelles après évitement et réduction

Les mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de ce projet permettent de prévoir des incidences résiduelles TRÈS FAIBLES à NULLES pour les habitats de végétation et les espèces qui ont été observés dans le cadre de l'inventaire réalisé le 28 avril 2026, y compris sur les espèces protégées et/ou à enjeux.

En l'absence d'incidence résiduelle significative, aucune mesure de compensation n'est envisagée dans le cadre de ce projet.

Considérant le fait que les incidences sur habitats de reproduction sont évaluées comme très faibles à nulles et sur les individus d'espèces protégées et/ou à enjeux sont évaluées comme très faibles au maximum, sans remise en question du bon accomplissement de leur cycle biologique ni perte d'habitat, et qu'aucune mesure ne prévoit de déplacement d'espèce, ce projet ne justifie pas de demande de dérogation à la législation sur les espèces protégées.



2. ÉVALUATION DES INCIDENCES ET MESURES ENVIRONNEMENTALES

S'agissant des mesures d'évitement et de réduction un éloignement de 5 m a minima des clôtures est attendue au niveau de la Mégaphorbiaie sur la zone nord-ouest ; le plan de masse doit évoluer en conséquence.

Le maître d'ouvrage a intégré cette demande à la nouvelle version du projet et un espacement minimal de 5 mètres entre la Mégaphorbiaie et le bas de talus de la piste périphérique adjacente sera donc réalisé.

En ce sens, la mesure ME1/MR1 issue de la demande d'examen au cas par cas est reprise comme suit (avec la modification en souligné).

ME1/MR1 : Redéfinition des caractéristiques géographiques du projet

La zone d'implantation potentielle représente une surface d'environ 8 ha. Pour autant, l'emprise finale représentée par l'implantation du projet (emprise de la serre photovoltaïque, bassins, emprise des pistes...) représente une emprise cumulée de 5,8 ha. Ainsi, une réduction de l'emprise est effectuée à hauteur d'environ 27,5 %.

L'implantation du projet est réalisée presque intégralement sur l'habitat Parcelle cultivée et partiellement sur quelques portions (quelques mètres carrés) d'Ourlet nitrophile, d'Ourlet nitrophile x Roncier et de Friche agricole. Cette configuration spatiale du projet permet ainsi l'évitement des habitats à enjeux qui se trouvent en limite de la zone d'implantation potentielle.

Il est notamment à mettre en avant l'évitement de la mare, habitat de reproduction des amphibiens. De même, aucune zone humide ne persiste dans l'emprise du projet.

Également, dans le but de préserver l'intégrité de la Mégaphorbiaie adjacente au projet, un recul d'a minima 5 mètres est réalisé entre cet habitat et le bas de talus de la piste périphérique.